

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

47.005

**Date du contrôle:**

14/06/2024

**Lieu du contrôle:**

Rue Charles Martel 13 1000 Bruxelles Belgique

**Testeur d'installation:****Agent-visiteur:**

Michael Di Martino

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-010/5394291

**Date d'émission:**

16/06/2024 10:36:42

**Prochaine visite avant le:**

14/06/2025

### Donneur d'ordre

**Nom**

GROUP CONTROL SRL

**Adresse**

Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique

**Email**

finance@groupcontrol.be

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Rue Charles Martel 13 1000 Bruxelles Belgique

**Type de locaux**

Appartement RDCH &amp; Communs

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Bleecx

**Adresse du propriétaire****Fondations**

avant 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

Après le 01/06/2020 et avant le 01/06/2023

### Données du raccordement

**GRD**

Sibelga

**Numéro de compteur**

74140405

**Code EAN****Liaison compteur-tableau**

XVB 2X10

**Tension de service**

2 x 230 V

**Protection générale**

40 A 2P

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	NOK
Description de l'installation	TB1: 1x différentielle 2p 300mA/40A 1x différentielle 2p 30mA/40A 16x disjoncteurs 2p 16A 8x disjoncteurs 2p 10A
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	35
Isolement ( $M\Omega$ )	1,13

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles

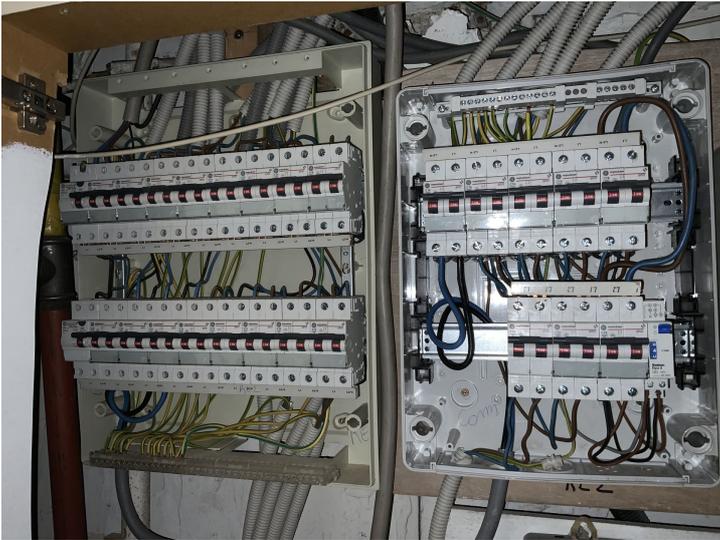


Tableau 1

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques	L1: 5.2.1.2.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

## Liste des remarques

Libellé	Référence
---------	-----------

Atlas Contrôle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
---------	-------